

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – M. Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – MM. Lucas ALBERI – Julien DINO – Patrice PIERRE JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Elodie CLARAC (s'est momentanément absentée) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – David LUTIN – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

.....
Date d'envoi de la convocation : 07 Juin 2023

Date d'affichage : 07 Juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 25

Absents : 10

Procurations : 6

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

**ADHESION A L'ACCORD-
CADRE DU RESEAU DES
ACHETEURS HOSPITALIERS
(RESAH) POUR LES SERVICES
DE TELECOMMUNICATION,
INFRASTRUCTURE
INFORMATIQUE ET
CYBERSECURITE**

CM-2023-5S-DCPA-43

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L. 2113-2. et L. 2113-4 relatives aux conditions de recours aux centrales d'achat ;

Considérant la sécurité juridique conférée par la garantie du respect par la centrale d'achat des obligations de publicité et de mise en concurrence pour les services considérés ;

Considérant l'intérêt financier de bénéficier de services de centrales d'achat, proposant des services et/ou prestations à tarifs avantageux ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement optimal de l'administration en matière de commande publique et d'achat, sous le contrôle du Conseil municipal ;

Considérant les documents contractuels transmis par le RESAH ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 26 voix pour ; 4 abstentions et 1 non votant

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à recourir aux marchés mis à disposition par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour les marchés suivants :

1- Marché Opérateur 2021-045 : FOURNITURE DE SERVICES OPÉRÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Accord cadre disponible du 13/06/2022 au 24/04/2026.

Lot N°1 : Solution de Téléphonie et écosystème : Pabx, LAN, Wifi, Visio, borne d'accueil...

Lot N°2 : Téléphonie fixe et IP, Internet-VPN et SD Wan, Solutions de travail collaboratif...

Lot N°4 : Téléphonie Mobile, solutions de MDM, couverture Indoor/Outdoor, Apps...

2- Marché Infrastructure 2021-047 : FOURNITURE ET INTÉGRATION DE SOLUTIONS DE TÉLÉPHONIE D'ENTREPRISE MULTIMARQUES, DES APPLICATIONS CONNEXES AINSI QUE LA RÉALISATION DE SERVICES CONNEXES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Accord cadre disponible jusqu'au 05/03/2026

Solution de Téléphonie et écosystème : Pabx, LAN, Wifi, Visio, borne d'accueil...

3- Marché Sécurité 2021-063 : PRESTATIONS D'INTÉGRATION ET SOLUTIONS DE CYBERSÉCURITÉ

Accord cadre disponible du 01/06/2022 jusqu'au 22/03/2026.

Solutions de Sécurité et de Sauvegarde avec les prestations associées.

4- Marché Infrastructures 2022-009 : SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES.

Lot n°2 : Acquisition de solutions d'infrastructures informatiques (Multi constructeurs - Intermédiaire)

Accord cadre disponible du 20/09/2022 jusqu'au 19/09/2026.

Solution serveurs en Racks et options associées, solutions de stockage, solutions d'hyper convergence, solutions de sauvegarde, solutions réseau, switches et appliances.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer les conventions de service d'achat centralisé relatives aux accords-cadres susmentionnés (jointes en annexe) ainsi que tout autre document nécessaire à ces opérations.

Article 3 : D'autoriser l'inscription des crédits relatifs aux opérations concernées au budget municipal.

Article 4 : Le Maire et la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUIN 2023

Et publication ou notification
le

28 JUIN 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAÏDE -



BULLETIN D'ADHESION 2023 A LA CENTRALE D'ACHAT

Informations relatives à l'établissement

| | |
|----------------------------|--|
| Nom de l'établissement | |
| Adresse de l'établissement | |
| N° SIREN | |
| N° SIRET | |
| N° FINESS | |

Informations relatives à l'interlocuteur unique pour le Resah

| | |
|-----------|--|
| Civilité | |
| Nom | |
| Prénom | |
| Fonction | |
| E-mail | |
| Téléphone | |

Je soussigné, _____, souhaite adhérer à la centrale d'achat du GIP Resah pour un montant de 300 euros (établissements médico-sociaux) 600 euros (autres organismes) nets de taxe pour l'année civile 2023, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés. Un titre de recettes est envoyé dès la signature de la présente convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Fait à _____, le _____,

Merci de cocher la catégorie de votre établissement :

Établissement du secteur médico-social

Autre organisme

Merci de joindre le bon de commande relatif à l'engagement financier issu du bulletin d'adhésion ou d'inscrire ci-dessous les informations nécessaires à la facturation sur CHORUSPRO (pour les établissements soumis à la comptabilité publique et à la facturation électronique) :

Numéro d'Engagement juridique (EJ) :

Code service :

Le Bulletin est à retourner complété par courriel à l'adresse de votre région :

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Auvergne Rhône-Alpes : Auvergne-Rhone-Alpes@resah.fr | Bourgogne-Franche-Comte : Bourgogne-Franche-Comte@resah.fr | Bretagne : Bretagne@resah.fr |
| Centre-Val de Loire : Centre-ValdeLoire@resah.fr | Corse : Corse@resah.fr | Grand Est : GrandEst@resah.fr |
| Hauts-de-France : Hauts-de-France@resah.fr | Ile de France : Ile-de-France@resah.fr | Nouvelle Aquitaine : Nouvelle-Aquitaine@resah.fr |
| Normandie : Normandie@resah.fr | Occitanie : Occitanie@resah.fr | Outremer : Collectivitesdoutremer@resah.fr |
| Pays de la Loire : PaysdeLaLoire@resah.fr | Guadeloupe-Martinique : Guadeloupe-Martinique@resah.fr | Guyane : Guyane@resah.fr |
| La Réunion-Mayotte : LaReunion-Mayotte@resah.fr | Provence Alpes Côte d'Azur : Provence-Alpes-CotedAzur@resah.fr | |

Annexe 1 - L'espace acheteur : l'outil pour collaborer avec le Resah

Nous vous invitons à créer votre compte sur l'espace acheteur : <https://espace-acheteur.resah.fr>

L'espace acheteur du Resah vous donne accès :

- au catalogue en ligne de l'ensemble des offres de la centrale d'achat. Vous avez la possibilité d'exporter la liste des offres sous format Excel*. Cette liste peut être établie selon vos critères de recherche préalablement renseignés ;
- à un calendrier des campagnes d'achats groupés en cours ;
- à un espace personnel (tableau de bord) vous permettant d'accéder à vos documents contractuels et à vos reportings* ;
- à la fonctionnalité d'abonnement pour suivre l'actualité des offres dont vous bénéficiez ou qui vous intéressent* ;
- à une messagerie intégrée permettant d'échanger avec les équipes du Resah et de suivre en temps réel l'avancée du traitement de vos demandes* ;
- au service de prise de rendez-vous afin de planifier un échange téléphonique avec les équipes*.

Des webconférences gratuites sont organisées régulièrement pour vous former à l'utilisation de l'outil. L'accès au calendrier et aux formulaires d'inscription est accessible depuis la page d'accueil en cliquant sur le bouton

« Webconférences gratuites ».

*fonctionnalités nécessitant d'être connecté

Annexe 2 - L'équipe de la relation adhérents

L'équipe de la relation adhérents est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre parcours avec le Resah.

Une équipe de 10 personnes est mobilisée pour répondre à vos questions et vous guider dans votre travail avec le Resah. Vous pouvez contacter votre chargée de relation adhérents notamment dans les cas suivants :

- Explication du fonctionnement de la centrale d'achat et des modalités d'accès à ses offres.
- Besoin d'un complément d'information sur une offre ; vous n'arrivez pas à accéder à un document ; une formulation ne vous semble pas claire ; vous ne savez pas si cette offre correspond exactement à votre besoin.
- Accompagnement sur les modalités d'accès aux offres : vous avez un doute sur la contractualisation ; vous n'êtes pas sûr d'avoir le bon document ou de l'avoir complété correctement.
- Suivi des commandes : vous souhaitez savoir où en est la commande passée ou quand sera notifié le marché subséquent que vous attendez.
- Problèmes d'exécution de marché : vous bénéficiez d'un marché Resah et vous rencontrez un problème avec le fournisseur.
- Renseignement sur la facturation : vous ne comprenez pas à quoi correspond le titre de recette que vous avez reçu ; vous n'êtes pas en accord avec le montant.
- Toute question relative à l'utilisation de l'espace acheteur : vous n'arrivez pas à vous connecter ou à créer un compte, vous ne retrouvez pas vos documents.

Quatre canaux sont à votre disposition pour contacter votre chargée de relation adhérents :

- Une adresse mail régionale en fonction de votre région d'implantation (Cf: Liste ci-dessus, page 2)
- Un numéro d'appel unique au 01.55.78.54.54 (tapez 1)
- La messagerie de l'espace acheteur (<https://espace-acheteur.resah.fr>)
- Un service de prise de rdv téléphonique (<https://espace-acheteur.resah.fr>)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adhésion à l'accord-cadre du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour les services de télécommunication, infrastructure, informatique et cybersécurité.

Date de transmission de l'acte : 28/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2023

Numéro de l'acte : CM20235SDCPA43 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230613-CM20235SDCPA43-DE

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.4. Accords-cadres